

Réalité sociale de la vigne

L'explosion du travail détaché

Depuis 2011, le travail détaché a explosé dans le Cher, dans le bâtiment comme dans l'agriculture. Dans ce dernier secteur, il a même au moins été multiplié par dix.

Vous l'avez sans doute remarqué, mais depuis quelques années, le piton prend des allures de Tour de Babel une fois la saison des vendanges venue. Le Sancerrois prend alors des accents espagnols, hongrois, bulgares, voire roumains.

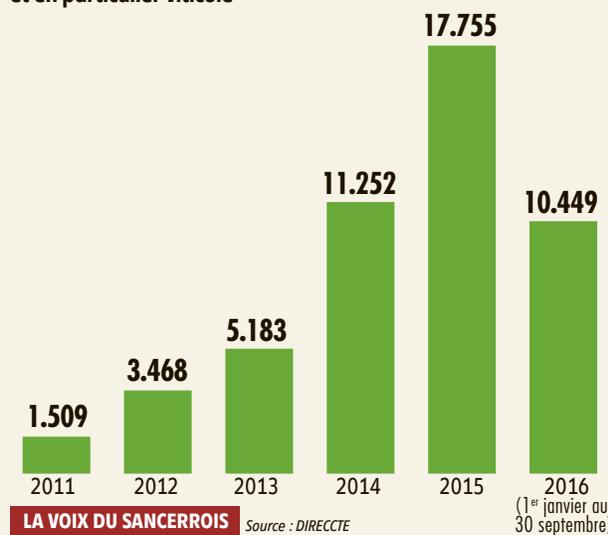
Et à en croire les chiffres de la Direccte (*), cette année, le plombier des vignes n'est pas Polonais, mais plutôt Bulgare.

« En 5 ans, ça a été multiplié par 10 »

« Pour nous, en cinq ans, le recours aux salariés détachés a été multiplié par dix, lâche Jacques Roger, directeur départemental de la Direccte. En 2011, dans le Cher, on en était à 1.509 journées travaillées dans le secteur agricole, principalement viticole. En 2015, c'est monté à 17.755, et ça devrait être pareil en 2016, voire

Le travail détaché dans les vignes du Cher

En nombre de journées, dans le secteur agricole et en particulier viticole



LA VOIX DU SANCERROIS Source : DIRECCTE



plus. »

Depuis le début de l'année, le service a enregistré 1.270 déclarations, dont près de la moitié concernant des Bulgares (543), connus pour travailler dans la vigne. Mais aussi 224 pour des Portugais, 100 pour des Roumains, et 10 pour des Espagnols. Pourtant, nos voisins

transpyréniens semblent être bien plus nombreux.

« Les salariés de l'union européenne peuvent aussi être embauchés en direct par les exploitants agricoles, et il ne s'agit alors plus de détachement », précise-t-il. Bienvenue dans les méandres du droit européen.

Droit et méandres

Sur le terrain, une agence d'intérim, habituée à travailler avec des Hongrois, confirme.

« Avant il n'y avait que les travailleurs détachés, d'ailleurs nous, on fait que ça. Mais depuis deux ans, la chasse leur est déclarée, donc on trouve un peu de tout sur le marché, et certains peuvent être embauchés directement », confie-t-il, préférant garder l'anonymat, las des qui-proquos sur le sujet.

Si la législation s'est dur-

cie ces dernières années, cela ne semble pas enrayer la progression du travail détaché.

« Il y a des contrôles, mais on ne peut pas être partout »

« Il y a des contrôles, avec des amendes administratives à la clé en cas de fraude à l'hébergement ou sur la durée du temps de travail, poursuit Jacques Roger. Mais on ne peut pas être partout, on n'a pas les moyens. Rien que dans le Sancerrois, il y a énormément d'exploitations. »

Les salariés détachés doivent être payés minimum au Smic, mais les cotisations sociales réglées par l'employeur sont celles du pays d'origine (voir

ci-contre).

De toute façon, les vignerons, eux, ne mettent pas en avant l'argument financier. Selon eux, le coût de revient serait quasi identique. En revanche, ils pointent du doigt la difficulté de recruter des locaux « qui ne font pas défection au bout de deux jours », ou la complexité des déclarations, même s'il est désormais possible de le faire en ligne.

« Les agences de travail temporaire bulgares semblent avoir une certaine force de frappe auprès des viticulteurs, enchaîne Jacques Roger. Et pour la MSA, c'est sûr, il y a une perte au niveau des cotisations. Peut-être que les professionnels font un peu trop appel au détachement, mais il faut trouver des solutions, il faudrait par exemple que l'on tra-

vaille avec eux pour former des locaux et avoir des gens fiables pendant les vendanges ».

Quant aux machines à vendanger, elles, elles ne cotisent dans aucun pays.

(* Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

ROMAIN BEAL
@RomainBeal

Smic en Europe

1.458 €
en France
757 €
en Espagne
410 €
en Pologne
184 €
en Bulgarie

(* Salaire mensuel minimum brut par mois en 2015, INSEE.

Travailleurs détachés ?

Depuis la directive de 1996, les travailleurs détachés bénéficient d'un « noyau dur de droits » dans l'État membre où ils travaillent : période maximale de travail, période minimale de repos et congés annuels payés. Concernant la rémunération, les pays d'accueil sont simplement tenus de payer les salariés détachés au salaire minimum, lorsqu'un tel salaire existe.

Un projet de révision est actuellement en cours qui prévoit de renchérir le coût du détachement. Cela permettrait au travailleur détaché de bénéficier d'un salaire égal à celui du travailleur français (13^e mois, primes, indemnités). Sur les cotisations sociales, par contre, statu quo : l'employeur paye celles du pays d'origine.

NOUVEAU

ACTYON SPORTS

2.2 L - 178 CH

À PARTIR DE 25.990 €⁽¹⁾

4WD	Régulateur de vitesse	Puissance : 178 ch à 4 000 tr/min
Jantes alliage 17"	Système BlueMotion®	Couple : 400 Nm de 1 400 à 2 800 tr/min
Garantie et assistance 3 ans / 100 000 km	Climatisation automatique	Poids tractable max : 2 300 kg

(1) Prix TTC clés en main conseillé au 01/09/2016 de l'Actyon Sports 4WD M/T 2.2i e-Xdi hors option. Reprise conditions argus +2000 € déjà déduit du prix affiché. Modèle photographié : Actyon Sports 4WD M/T avec option peinture métallisée (500€ TTC) au prix de 28 490 € TTC clés en main conseillé au 15/09/2016. Consommation mixte officielle : 7l et 186g/km CO2.

CLDA 89, route de Sancerre, 18240 LÉRÉ
02 48 72 60 20 - www.clda.fr

Communication

Un nouveau logo pour le département



Michel Autissier a présenté le nouveau logo du Cher.

Le Cher s'est doté d'un nouveau logo, fait maison. Le département explique qu'il s'agirait d'une volonté de dynamiser la notion de Conseil départemental.

Un logo réalisé en interne, et qui mettra deux ans à supplanter l'ancien logo, de façon à ne pas engager de coûts superfétatoires pour la collectivité.

Paroles de vigneron

Au domaine Delaporte, on embauche moitié Bulgare, moitié Français : 35 partout. « Ça fait trois ans qu'on a des Bulgares, explique Mathieu Delaporte. D'abord pour une question de simplification administrative, c'est tellement plus simple à gérer, c'est un vrai confort ». Deuxième argument invoqué, la régularité. « Ce sont de très bons bouseurs, ils sont 35 du début à la fin. Si j'avais pris 75 Français, il faut compter une marge de sécurité, parce qu'au bout de trois jours, y'en a souvent 20 % qui partent, poursuit le vigneron. En France, on est moins habitué au travail manuel, c'est très dur les vendanges, c'est physique, surtout pour le dos. Et eux sont plus habitués, et ils ne gagnent rien dans leur pays, donc ils ont la gnac. C'est la société qui veut ça ». Financièrement ? « L'un dans l'autre, ça revient au même », assure-t-il.

AUBIGNY-SUR-NÈRE

ESPACE CULTURE YVES DU MANOIR

15-16 Octobre 2016

FIESTA MEXICAINE

29^e FOIRE EXPO

3 Halls d'expositions + Extérieurs

Le Journal de Gien

Liberry